



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA PHASE 1 POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DI ENVIRONNEMENT

**DÉCISION N° DM-26-074
EN DATE DU 11 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-035 du 12 février 2024 de signer le marché de travaux de la phase 1 pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes avec l'entreprise DI ENVIRONNEMENT (notifié le 23/04/2024) ;

VU la décision n°DM-25-198 du 16 juin 2025 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 février 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet de notifier au titulaire DI ENVIRONNEMENT différents éléments relatifs à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération (mise en place d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société EGIS CONSEIL, évolution du périmètre du mandat d'EGIS CONSEIL suite à l'arrêt de la mission de l'AMO SETEC, précisions sur le périmètre actuel d'intervention d'EGIS CONSEIL) ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet de prendre en compte dans le marché les évolutions intervenues, par voie d'ordres de service, depuis la notification du marché jusqu'à la date de signature du présent avenant, à savoir : les études et travaux modificatifs commandés par voie d'ordres de service ; l'évolution du montant du marché et la renonciation du titulaire à recours ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DI ENVIRONNEMENT, sise 8, rue Guy Moquet – 95100 ARGENTEUIL, représentée par Monsieur Mickaël PATRY, Chargé d'affaires, l'acte modificatif n°2 au marché de travaux de la phase 1 pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes.

L'acte modificatif n°2 a une incidence financière sur le montant du marché public.
Le nouveau montant du marché est arrêté, par le présent acte modificatif n°2, à hauteur de :
1 916 237,60 € HT.

	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Montant initial du marché	1 603 689,50	320 737,90	1 924 427,40
Acte modificatif n°1	Cet acte n'a eu aucune incidence financière sur le montant du marché.		
Acte modificatif n°2	312 548,10	62 509,62	375 057,72
Nouveau montant	1 916 237,60	383 247,52	2 299 485,12

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU